

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AR PREFECTURE DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME**

016-211602362-20170609-D_2017_7_10-DE 8, place du champ de foire
Reçu le 27/06/2017 16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME
tel : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

**délibération :
D_2017_7_10**

L'an deux mille dix sept , le vendredi 09 juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Mouthiers-Sur-Boëme dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 02 Juin 2017

Présents : 20

Présents : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BORRÉDON Richard, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Madame COUSSY Stéphanie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel

Votants : 22

**Objet : Tarifs transport scolaire
2017-2018**

Pouvoirs :

Madame LOUVIÉ Catherine a donné pouvoir à Madame RELET Graziella
Monsieur FOUCHÉ Joël a donné pouvoir à Monsieur PONTINI Daniel

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur FOUCHÉ Joël, Monsieur BERCHENY Dorian

Secrétaire de Séance : Madame Sandrine SOULET

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer le prix des cartes de ramassage scolaire vers les écoles de la commune, pour l'année scolaire 2017-2018. Il propose de ne pas augmenter les tarifs pour cette année.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Vu la délibération du 7 mai 2004 concernant le fonctionnement de la régie de transport à compter du 1er août 2004.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

DECIDE de fixer, à compter de la rentrée scolaire 2017-2018, les tarifs des cartes mensuelles de ramassage scolaire comme suit :

- 12,25 € par enfant pour le 1er enfant d'une famille,
- 9,20 € pour le 2ème enfant d'une même famille,
- Et gratuité à compter du 3ème enfant d'une même famille.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 09/06/2017, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le **27 JUIN 2017**

Le Maire
Michel CARTERET

